

2.2.3. Améliorer et promouvoir la mobilité des enseignants du premier degré

Exercer un métier c'est avant tout avoir des perspectives. Or, il est reconnu, y compris par notre administration, qu'aujourd'hui le professeur se sent souvent bloqué dans sa situation. Changer de poste s'avère trop souvent difficile.

Les mouvements intra-départementaux sont trop souvent fermés, bloqués par le jeu des priorités. Selon leur département d'exercice, les professeurs des écoles peuvent passer plus de 10 ans, soit plus du quart de leur carrière, à chercher un poste de titulaire. Dès lors, une fois ce poste obtenu, ils hésitent à se lancer à nouveau dans le mouvement même s'ils en éprouvent le besoin ou l'envie. Comment avoir envie d'explorer de nouveaux environnements professionnels dans de telles conditions ? Se sentir ainsi bloqué n'est pas une situation propice à l'épanouissement professionnel.

Pour le SNE, il est indispensable que les mouvements soient plus ouverts et que les collègues puissent obtenir plus facilement une position stable qui leur convienne.

Le jeu des bonifications varie selon les académies, voire selon les départements au sein d'une même académie. Il est alors impossible de considérer que tous les PE sont traités sur un pied d'égalité.

Le SNE demande une harmonisation des barèmes académiques selon des priorités définies nationalement. Des marges de



manœuvre limitées doivent néanmoins perdurer pour pouvoir adapter le mouvement aux particularités locales.

Notre syndicat insiste encore sur l'importance des vœux géographiques et les postes de titulaire de secteur qui permettent d'assurer une stabilité géographique aux collègues qui les acceptent. Ils représentent un bon compromis quand on entre dans le métier, notamment quand on débute une seconde carrière et que l'on est moins mobile qu'un collègue qui débute sa vie professionnelle.

Il est tout aussi indispensable que le système d'INEAT/EXEAT soit rendu plus efficace pour les collègues qui souhaitent changer de département et que les réponses à leurs demandes soient rendues avant les mouvements intra.

La mobilité doit aussi s'entendre vers d'autres ministères ou vers le secteur privé. Un collègue bloqué dans ses fonctions pour de simples considérations d'effectifs ne pourra pas s'impliquer autant que s'il désirait rester à son poste. Permettre une mobilité externe, c'est donc s'assurer que les élèves aient devant eux des enseignants motivés, investis et désireux de les faire travailler, progresser et réussir.

A ce titre, notre syndicat estime indispensable d'informer régulièrement les collègues de leurs droits, sur le détachement et la mise à disposition, par exemple. Les demandes exprimées de mobilité devraient être soutenues.

Le SNE souhaite aussi que le dispositif de rupture conventionnelle soit rendu pérenne dans notre administration.

Des collègues hésitent à changer de métier car ils se sentent incapables d'en exercer un autre, ne voient pas vers quoi ils pourraient s'orienter. Il est nécessaire de leur donner les moyens de réaliser un bilan de compétences gratuit, de changer d'orientation professionnelle. **Le SNE insiste pour que le champ d'application du compte personnel de formation soit élargi le plus possible afin de donner l'opportunité à ceux qui le**

souhaitent de se former dans les domaines de leur choix. De même, les bilans de compétences devraient être mieux financés afin que tous ceux qui souhaitent en bénéficier puisse en réaliser.